

LES MOYENS D'EXPRES- SION DU PUBLIC

Le public avait la possibilité de s'exprimer :

- Au cours des réunions publiques,
- En laissant un avis sur les registres de la concertation mis à disposition en mairies d'Amiens secteur Nord (Atrium) et de Poulainville, aux horaires habituels d'ouverture des mairies, et aux dates et lieux des réunions publiques,
- Sur le registre dématérialisé mis en ligne sur le site Internet de la DREAL Hauts de France :
<http://www.rn25.fr/>
- En envoyant une contribution par e-mail à l'adresse dédiée ou au garant de la concertation :

RN25.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

marseille.michel60@sfr.fr